

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 55 (1963)
Heft: 11

Artikel: Les syndicats dans un monde en transformation : exposé
Autor: Leuenberger, Hermann
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385300>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les syndicats dans un monde en transformation

Par *Hermann Leuenberger*,
président de l'Union syndicale suisse

Pour des raisons de place, nous ne retiendrons pour le moment du substantiel exposé d'Hermann Leuenberger au congrès que les passages essentiels de la partie consacrée à l'unification du mouvement syndical. Nous aurons peut-être encore la possibilité de revenir sur d'autres passages importants qui traitent par exemple de notre position dans le vaste mouvement législatif qui s'esquisse aussi bien sur le plan de la protection des travailleurs que de la politique sociale. *Réd.*

La *déclaration* soumise au congrès recommande le retour à l'unité, la concentration de toutes les forces syndicales du pays.

Nous n'ignorons pas que nous abordons un sujet épineux.

En Suisse, la *réunification du syndicalisme*, la constitution d'une Confédération syndicale unique pose un problème particulièrement délicat.

Mais ce n'est pas la première fois que nous l'abordons.

Le programme de travail adopté par le dernier congrès syndical, il y a trois ans, tend implicitement à ce but. Il affirme :

« Toute division du syndicalisme commandée par des mobiles idéologiques, politiques, religieux ou confessionnels en affaiblit l'influence et doit être rejetée. »

Le manifeste que nous vous soumettons aujourd'hui insiste de manière plus pressante, plus nette encore sur la nécessité de cette réunification, de cette concentration des forces syndicales.

Non seulement la situation intérieure, mais l'évolution sur le *plan international* nous mettent dans l'obligation de préciser nos relations avec la Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux et l'Association suisse des ouvriers et employés évangéliques.

Il y a dix ans déjà, l'Union syndicale avait été invitée par le collègue Georges Meany, président de l'AFL/CIO, à se prononcer sur une proposition visant à rétablir l'unité syndicale avec l'Internationale chrétienne-sociale.

Récemment, la CISL nous a demandé encore une fois des précisions sur nos relations avec ces deux organisations. Nous n'avons pas caché que nos rapports avec la Fédération chrétienne-sociale ne sauraient être plus mauvais.

Tout dernièrement, lors de la dernière assemblée des délégués de l'*Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques*, nous avons invité la Société suisse des buralistes postaux, l'Association des fonctionnaires et employés de l'administration centrale de la Confédération et l'Association des fonctionnaires des douanes à adhérer à l'Union syndicale.

La *National-Zeitung* de Bâle a commenté cet appel en ces termes:

« L'Union fédérative a pris très tôt conscience de la communauté des intérêts de l'ensemble des salariés. Pendant la période de crise, elle a manifesté par une collecte en faveur de l'Union syndicale sa solidarité avec les travailleurs de l'économie privée. Cependant, l'intégration n'est encore que partielle... C'est pourquoi l'appel lancé, lors de l'assemblée des délégués de l'Union fédérative, par M. Hermann Leuenberger, président de l'Union syndicale, en faveur d'une concentration des forces au sein de cette centrale revêt une importance toute particulière.

» La réunification du mouvement syndical n'aboutira pas à quelque « dictature » du syndicalisme dans les secteurs des salaires, des assurances, de la réglementation de la durée du travail et en matière de consultation; elle vise uniquement à permettre au syndicalisme d'assumer mieux ses responsabilités... »

Bien que les résultats des efforts déployés jusqu'à maintenant pour promouvoir cette concentration des forces syndicales aient été assez peu encourageants, nous pensons néanmoins que le moment est venu d'*asseoir l'Union syndicale sur des bases plus larges*. C'est probablement l'une des plus importantes parmi les tâches de demain.

Mais il convient tout d'abord de dresser un tableau de la *dispersion des forces syndicales*.

Au cours des dernières années, *le nombre des personnes occupées est monté en flèche*. En revanche, l'augmentation des effectifs des travailleurs groupés au sein des organisations professionnelles a été relativement faible.

Quelques exemples éclaireront l'évolution enregistrée depuis 1959:

1. Le nombre des personnes assujetties à la loi sur les fabriques a augmenté de 20,6%.
2. L'effectif des travailleurs étrangers s'est accru de 76,7%.
3. Les effectifs des diverses organisations centrales ont augmenté comme suit:

Union syndicale	4,5%
Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux . .	15,1%
Association suisse des ouvriers et employés évangéliques	2,0%
Union suisse des syndicats autonomes	1,0%
Fédération des sociétés suisses d'employés	5,9%

En moyenne, les effectifs des organisations centrales ont augmenté de 6,2%.

Actuellement, la proportion des travailleurs organisés oscille – selon les bases de calcul – entre 36 et 50%.

Malheureusement, les statistiques de l'emploi sont si insuffisantes, si incomplètes que nous devons fonder nos estimations sur les résultats du *recensement de 1960*.

A ce moment, on dénombrait (compte non tenu de l'agriculture) 2 millions d'ouvriers et d'employés. Les chiffres relatifs aux effectifs syndicaux sont extraits des statistiques annuelles de l'Union syndicale (qui sont limitées aux principales centrales syndicales). Elles révèlent, pour 1960, un effectif de 736 206 travailleurs organisés, soit un degré d'organisation de 36,6%.

Si l'on déduit de l'effectif global les travailleurs étrangers soumis à ce contrôle – méthode qui peut se justifier (et sur ce point nous sommes pour une fois d'accord avec le *Journal des Associations patronales*) – la proportion des salariés organisés passe à 42% si l'on table sur les chiffres de février et à 46% si l'on se fonde sur ceux du mois d'août.

Ce mode de calcul est cependant peu satisfaisant; en effet, on enregistre, à côté des organisations centrales, un très grand nombre de petites associations professionnelles dont la statistique de l'Union syndicale ne tient pas compte.

On a lieu d'admettre qu'elles groupent de 60 000 à 62 000 travailleurs.

Nous pouvons donc évaluer à 798 000 le nombre des *salariés* groupés en 1960 au sein des syndicats ou d'associations visant à la défense d'intérêts professionnels.

Si l'on considère l'ensemble des salariés, y compris les travailleurs étrangers, le degré d'organisation s'inscrivait à 39,7% en 1960, mais à 46-50% si l'on tient compte des Suisses seulement.

Un degré d'organisation de 36 à 50% correspond approximativement à celui que l'on enregistre aux Pays-Bas. Il est plus élevé qu'en France et en Allemagne, mais sensiblement inférieur à celui que l'on note dans les pays scandinaves, en Belgique et en Autriche.

Le pluralisme syndical et ses conséquences

Depuis la fin de la guerre, l'activité déployée par nos syndicats a contribué de manière efficace à l'élévation des niveaux de vie et à un aménagement meilleur de la politique sociale. C'est incontestable.

Au regard des circonstances du moment, nous avons atteint des résultats optimums. Nous pouvons l'affirmer sans présomption.

Mais il est tout aussi incontestable que si le degré d'organisation était plus élevé les syndicats exerceraient une influence plus grande sur le cours de la politique économique et sociale; de surcroît, dans maintes branches, les conditions de travail seraient meilleures.

Abordons maintenant les deux principales causes de cette trop lente progression – disons même de cette stagnation relative des effectifs syndicaux:

1. C'est tout d'abord l'afflux de plus de 700 000 travailleurs étrangers. Pour la plupart, ils ont une autre mentalité que la nôtre,

une conception différente du travail, de l'activité professionnelle. La langue, les fortes fluctuations des effectifs accroissent encore les difficultés.

2. C'est, en second lieu, le *nombre extraordinairement élevé* des organisations syndicales et professionnelles.

Même dans un autre pays que la Suisse, dans un pays moins marqué au coin de la diversité, cet émiettement syndical aurait déjà un effet paralysant; chez nous, cet effet est encore aggravé par la concurrence que nous font les centrales syndicales dont l'action est commandée par des mobiles idéologiques et confessionnels.

Quelques exemples illustreront ce degré d'émiettement: la nomenclature des organisations professionnelles et économiques établie par l'OFIAMT énumère environ 150 associations de salariés. Une assez forte proportion d'entre elles s'opposent au sein d'une seule et même branche. On en compte 5 dans l'horticulture, 8 au moins dans le commerce, 4 dans l'économie domestique (pourtant mal organisée), 8 dans le secteur des soins aux malades, une dizaine dans la fonction publique. Il n'y a pas moins de 7 organisations centrales.

Dans l'étude qu'il a consacrée récemment aux organisations économiques et professionnelles, M. Jean Meynard, professeur à l'Université de Lausanne, conclut que si les conséquences de cette dispersion ne sont pas plus sensibles c'est parce que les fédérations groupées au sein de l'Union syndicale l'emportent nettement. Il estime – mais en ne tenant compte que des principales organisations – que l'USS groupe 60% de tous les travailleurs qui peuvent être considérés comme organisés au sein d'un groupement de caractère syndical.

Son analyse des causes de cette division entre syndicats de tendances diverses aboutit à des conclusions intéressantes. A son avis, elle n'est pas due à des conflits de conscience seulement, *mais aussi, et dans une même mesure, au fait que les scissions sont l'œuvre ou interviennent sous l'influence de gens qui redoutent toute unification du mouvement syndical. L'évolution enregistrée en France et en Italie alimenterait ces craintes.*

Si cet émiettement n'a pas causé jusqu'à maintenant de plus grands dommages, c'est parce que l'Union syndicale, qui demeure, de loin, la plus puissante des organisations, est restée en mesure de commander l'évolution du syndicalisme. Quoi qu'il en soit, cette mosaïque syndicale n'est pas un signe de force. Au contraire. Elle est de nature à encourager l'abstentionnisme; elle fournit des raisons à ceux qui demeurent à l'écart du mouvement syndical.

Qui retire un avantage de cette situation? L'autre partie. Une certaine presse l'avoue d'ailleurs sans ambages. La *Nouvelle Gazette de Zurich*, qui souhaite un renforcement des organisations dissidentes, a écrit que « la raison d'Etat exige un rassemblement (des

groupements dissidents) pour dresser un rempart *contre* la toute-puissance des syndicats « socialistes ».

La NZZ a invité les dissidents à se regrouper au sein d'une organisation commune.

Les scissions

Au cours des cinquante premières années de son existence, le mouvement syndical a affronté trois *scissions* ou tentatives de scissions:

- vers le début du siècle, une sécession confessionnelle;
- au lendemain de la grève de 1918, la sécession d'un groupement libéral;
- au cours des années vingt, les communistes ont fait une tentative de scission qui, si elle n'avait pas eu qu'un succès éphémère, aurait menacé plus gravement l'existence des syndicats libres que les deux autres sécessions.

On constate donc que chacune des principales tendances politiques a déjà tenté, avec plus ou moins de succès, d'exercer une influence sur le syndicalisme libre.

Les mobiles sont évidents: le degré de puissance atteint par une organisation syndicale sans faille incite à ces tentatives.

Il est intéressant de relever que les affrontements n'ont jamais porté sur la tactique syndicale elle-même; leur enjeu, c'était l'influence politique qui devait l'emporter au sein du mouvement syndical.

Les conflits ne pouvaient d'ailleurs porter sur la tactique syndicale, sur les méthodes d'action, pour la simple raison que les minorités sécessionnistes ont toujours été sans réelle importance.

Considérons encore un instant le passé. Nous constaterons que, *au début du syndicalisme suisse*, la situation était entièrement différente de celle d'aujourd'hui. Le mouvement syndical était alors caractérisé par l'*unité*, par l'étroite collaboration d'organisations diverses unies par un but commun: l'amélioration de la condition ouvrière.

Vers 1900, l'*Union ouvrière*, rassemblement de groupements divers qui recherchaient ensemble les formes les meilleures d'organisation syndicale et politique, groupait quelque 250 000 membres cotisants. Les effectifs étaient composés à raison de

- 38% de membres des caisses de maladie;
- 25% de membres de syndicats et d'associations professionnelles;
- 21% de membres de la Société du Grutli et de sociétés ouvrières qui mettaient plutôt l'accent sur l'activité politique;
- 14% de membres de sociétés de travailleurs catholiques.

Mais tous ces groupements étaient animés par une même volonté d'améliorer les conditions d'existence des travailleurs, de renforcer l'influence de ces derniers sur le cours de la politique et de combattre les milieux qui monopolisaient le pouvoir économique et exerçaient, en conséquence, une influence politique déterminante.

Si l'on songe à la situation politique d'alors, inacceptable pour le monde du travail, si l'on songe aux tensions sociales, tout événement grave devait nécessairement ébranler jusque dans ses fondements un groupement aussi hétérogène, d'autant plus que les oppositions internes étaient attisées de l'extérieur – en particulier par une partie du clergé catholique.

Lors de la journée ouvrière de 1899, *Herman Greulich* a exprimé en termes poignants les difficultés alors que l'on tentait désespérément de donner à l'Union syndicale une structure nouvelle, d'en élargir les bases.

Pour que chacune des associations diverses membres de l'Union ouvrière puisse demeurer en toute conscience rattachée à cette organisation, Greulich a insisté sur la nécessité de veiller à ce qu'aucune conviction ne soit brimée ou offensée. Son discours était une déclaration de guerre aux partisans d'un « *Kulturkampf* ».

Soucieux de maintenir et de consolider l'unité, il a tenté, à ce moment déjà, de tracer une ligne de démarcation à l'égard des partis politiques :

« La classe ouvrière ne peut pas renoncer à lutter sur le plan politique, mais il doit y avoir une division du travail. Le syndicat a ses tâches spécifiques et il doit les remplir. La politique électorale est l'affaire des organisations politiques... Le syndicat professionnel doit être efficace; en conséquence, il doit être neutre afin que tout travailleur puisse y adhérer indépendamment de ses convictions politiques ou religieuses. »

Greulich n'était pas seul de cet avis. Ses vues étaient partagées par des catholiques qui jouaient un rôle éminent dans le domaine de la politique sociale. Au cours de cette même journée ouvrière de 1899, le *professeur Beck* a également souligné vigoureusement la nécessité de maintenir l'unité :

« Les intérêts économiques et professionnels sont les mêmes pour tous, que les travailleurs soient socialistes, catholiques ou libéraux; ces intérêts sont les mêmes pour tous, même si les conceptions religieuses et politiques des membres divergent largement. Pourquoi dès lors diviser ce qui doit être uni? »

Au sujet des divergences politiques qui déchiraient le syndicalisme en France, en Belgique et en Allemagne, Beck ajoutait :

« L'erreur fondamentale, c'est que ces groupements ont un caractère plus politique que professionnel. C'est pourquoi ils mettent plus fortement l'accent sur les intérêts politiques que sur les intérêts professionnels... »

La suite est connue: en dépit des avertissements que nous venons de rappeler, des *sociétés ouvrières catholiques* furent créées dans diverses localités. Les forces qui poussaient à la rupture, à la division, étaient trop fortes des deux côtés.

En 1902, dans les conseils qu'il donnait en vue d'une réorganisation de l'Union syndicale, Greulich écrivait:

« Si l'on veut que le syndicalisme remplisse sa mission, il ne peut y avoir qu'une fédération par profession ou par industrie. Deux syndicats agissant parallèlement dans la même profession se condamnent mutuellement à l'impuissance. Ce dualisme n'est d'aucune utilité; il est même nuisible parce qu'il paralyse la résistance qui doit être opposée à l'avilissement de la condition ouvrière.

» Une organisation syndicale fondée sur une idéologie politique ou sur une conviction religieuse est un non-sens parce qu'elle divise les travailleurs, alors que seule la cohésion peut permettre d'atteindre les objectifs syndicaux. »

En 1904, Greulich fit encore une ultime tentative pour réconcilier l'Union syndicale et les syndicats catholiques créés dans l'intervalle. Il échoua. *La séparation était désormais définitive.*

En 1907 fut constituée la Fédération suisse des syndicats chrétiens-nationaux. A peu près à la même époque, en quelque sorte pour réagir contre cette offensive catholique, des travailleurs protestants se groupèrent au sein de *syndicats évangéliques*. En 1919, au lendemain de la grève générale, fut constituée une organisation syndicale proche du Parti radical.

Les conséquences de la dispersion syndicale

Parmi ces trois dissidences, seul le mouvement chrétien-social est parvenu jusqu'à aujourd'hui à s'étendre tant soit peu – encore que ses bases demeurent étroites. Les deux autres mouvements sont pratiquement sans importance dans le contexte national.

Au cours des années qui ont suivi, les événements politiques et économiques ont encore aggravé la séparation.

Aujourd'hui, en revanche, les bouleversements politiques dont l'Europe a été le théâtre, la consolidation interne des syndicats de toutes tendances – qui ont affirmé leur caractère propre et relâché les liens qui les unissaient aux partis qui leur étaient proches – ont réduit l'importance des oppositions de nature idéologique au sein du syndicalisme.

En matière de tactique syndicale – domaine où l'Union syndicale exerce une influence prépondérante – ces oppositions ne se sont pour ainsi dire jamais manifestées de manière sensible.

Vers l'unité syndicale

Au lendemain de la guerre, en *Allemagne occidentale* et en *Autriche*, des *centrales syndicales* et des *fédérations unifiées*, ou

unitaires, ont succédé au pluralisme syndical d'avant le conflit mondial. Le chemin de l'unité a été long et difficile.

Au cours des années cinquante, on a encore enregistré en Allemagne une tentative de sécession. Mais l'idée du syndicalisme unifié l'a emporté.

Dans ces deux pays, cette unification du syndicalisme a eu pour conséquence *l'affirmation de son indépendance à l'égard des partis*. Il en est résulté d'emblée un renforcement du mouvement syndical. Nous nous sommes engagés dans la même voie, encore que dans d'autres circonstances et sous d'autres conditions.

Dans son ouvrage sur le syndicalisme autrichien, le *professeur Fritz Klenner* écrit :

« L'Union syndicale autrichienne se situe hors des partis. Elle accueille tous les ouvriers et employés, indépendamment de leurs conceptions philosophiques et à quelque parti qu'ils appartiennent. Cependant, l'Union syndicale n'est pas apolitique; pour défendre efficacement les intérêts des travailleurs, elle doit être en mesure d'exercer une influence sur le cours de la politique. »

Le professeur Klenner poursuit : « L'Union syndicale autrichienne est cependant une organisation entièrement indépendante. Elle n'est liée à aucun parti, à aucune décision des partis. Il peut cependant arriver que maintes de ses décisions concordent avec celles d'un parti politique – dans les cas où l'Union syndicale et ce parti défendent les mêmes intérêts. Cette indépendance à l'égard des partis a pour contrepartie l'entière égalité de tous les membres, quelle que soit leur couleur politique, à la condition naturellement qu'ils remplissent leurs obligations statutaires. »

Ces principes sont également valables pour nous. Dans un exposé, « Les chrétiens au sein de l'Union syndicale allemande », le *R. P. Oswald von Nell-Breuning*, l'éminent sociologue catholique, éclaire comme suit la coexistence d'hommes de conceptions philosophiques et religieuses diverses au sein d'un même mouvement :

« Nous n'examinerons pas ici lequel des deux termes, neutralité ou tolérance, est le plus idoine. Nous connaissons à tout le moins l'enjeu : un mouvement syndical au sein duquel des hommes qui ne partagent pas les mêmes conceptions philosophiques et religieuses non seulement coexistent, mais se sentent pleinement chez eux. Cela signifie que le syndicat, par son comportement, fait en sorte qu'aucun de ses membres ne se sente blessé dans ses convictions les plus profondes, qu'aucun ne soit contraint d'acquiescer à une décision à laquelle sa conscience ne lui permet pas de se plier. C'est là un objectif élevé, et qu'il faut beaucoup de bonne volonté pour atteindre. »

Comme nous l'avons vu, Nell-Breuning accepte pleinement le principe du syndicalisme unifié – encore qu'il souligne ailleurs les difficultés auxquelles se heurte la formation d'une volonté générale

dans un syndicat composé de membres qui ne partagent pas tous les mêmes conceptions philosophiques et religieuses.

La résistance contre les forces de désagrégation

Il est intéressant de noter que, en 1955, les milieux ecclésiastiques allemands n'ont pas appuyé comme ils l'escomptaient les promoteurs d'une restauration du syndicalisme chrétien-social.

Certes, les évêques catholiques ont accueilli avec satisfaction cette tentative, mais ils n'ont pas invité les travailleurs catholiques à quitter l'Union syndicale allemande.

Nombre d'évêques de l'Eglise réformée ont qualifié d'inopportune la reconstitution d'un mouvement syndical confessionnel.

Plusieurs hommes politiques éminents de tous les partis se sont prononcés nettement pour le maintien de l'unité syndicale.

En 1953, le professeur *Théodor Heuss*, alors président de la République fédérale, a déclaré devant le congrès de l'Union syndicale réuni à Francfort :

« A l'origine, le syndicalisme allemand a été alimenté par plusieurs affluents venant des sources historiques, philosophiques et religieuses différentes; ces affluents se sont réunis en un seul fleuve. C'est un gain incontestable. » Après avoir fait allusion aux tendances à la sécession qui se manifestaient alors déjà, le professeur Heuss a ajouté : « Les syndicats allemands sont fondés sur une affirmation de la démocratie. Ils sont les gardiens des institutions; cette mission doit les rendre aussi durs à l'égard des tendances à la dictature qu'à l'égard d'éventuelles tentatives de sécession syndicale. Elles s'annoncent. »

Hans Zankl, rapporteur pour les questions syndicales du Comité du Parti démo-chrétien (CDU), membre du Comité pour le maintien de l'unité syndicale (composé de personnalités éminentes de l'économie et de la politique), a déclaré lors d'une manifestation publique : « Il n'y a aucune raison de détruire de manière parfaitement absurde les possibilités dont dispose un syndicalisme unifié de contribuer à l'édification d'une véritable démocratie allemande... Promouvoir la scission, c'est comme si l'on jouait au football avec les travailleurs... Je crois que les raisons qui nous unissent sont plus fortes que celles qui pourraient nous séparer. »

En 1955, *Karl Arnold*, le défunt président du gouvernement de l'Etat Nordrhein-Westfalen, membre du Parti démo-chrétien et qui avait appartenu longtemps au mouvement syndical chrétien-social, a condamné dans les termes les plus vifs la tentative de scission :

« Nous savons où conduit l'atomisation des partis. Elle crée des vides, un « vacuum ». Une loi de la nature – qui a horreur du vide, dit Pascal – veut que ce « vacuum » soit rempli. Mais ce sont alors des forces étrangères, pour la plupart soustraites à notre contrôle, qui l'occupent. Peut-il en aller autrement sur le plan syndical ?

» Une division, un émiettement du syndicalisme ne peut qu'affaiblir les travailleurs dans leur ensemble.

» Quels sont alors ceux qui mettront sous leur coupe les membres – sable mouvant – qui erreront sans guide au lendemain d'un effondrement de l'unité et de la cohésion du syndicalisme?

» Tous ensemble, employez-vous à atténuer les tensions!

» Faites en sorte que la puissante organisation syndicale allemande devienne pleinement ce que l'immense majorité des travailleurs allemands souhaite qu'elle soit.

» Ils appellent de leurs vœux une organisation liée par tous les fibres aux valeurs spirituelles les meilleures de la communauté des peuples libres, une organisation où chrétiens et socialistes, unis dans une même amitié, assument en commun la responsabilité de tâches communes. »

Nous pourrions encore citer d'autres témoignages d'hommes politiques et d'ecclésiastiques éminents des deux confessions.

Quelques arguments en faveur du syndicalisme unifié

Les avantages d'une réunification du syndicalisme s'imposent avec une telle vigueur que ni l'intolérance avec laquelle l'Association évangélique et les syndicats chrétiens-sociaux prétendent incarner seuls la conscience chrétienne, ni les expressions de la démagogie ne peuvent en masquer l'évidence.

Nell-Breuning écrit à ce propos:

« Le syndicat étant au premier chef, quelle que soit l'extension de son champ d'action, un cartel qui offre de la main-d'œuvre, doit s'efforcer, conformément à sa nature, à grouper l'ensemble de la main-d'œuvre, c'est-à-dire à être l'unique syndicat.

Une pluralité de syndicats de tendances diverses signifie un affaiblissement de la « force de frappe » du syndicalisme. Ce risque d'affaiblissement, seules des raisons impérieuses ou suffisamment importantes peuvent permettre, à la rigueur, de l'affronter. »

Fritz Klenner ajoute:

« Le grand avantage de l'organisation unifiée et indépendante à l'égard des partis réside dans le fait que cette autonomie lui assure une complète liberté de mouvement à l'égard de chacun des partis. Les partisans des diverses tendances politiques ont la possibilité de prendre ensemble des décisions communes face aux questions économiques et sociales. Par ce biais, le syndicat exerce une influence indirecte sur les partis politiques. »

Nous pouvons nous rallier sans réserve à ces deux appréciations. Une proportion trop forte de non-organisés est assimilable à un « vacuum », à quelque « no man's land » livré à des influences, à une « radicalisation » qui échappent au contrôle du syndicalisme.

Des grèves fomentées par des éléments étrangers extrémistes ou accoutumés à l'« action directe » – nous avons déjà enregistré des

incidents de ce genre – telles sont les peu réjouissantes perspectives que l'on a lieu de redouter.

Selon Fritz Klenner, l'unité est encore souhaitable pour une autre raison :

« ... parce que les syndicats ne défendent pas seulement les intérêts de leurs membres – mais ceux de l'ensemble des travailleurs. Ils ne luttent pas uniquement pour améliorer les salaires et les conditions de travail de leurs adhérents; leur action modifie les mécanismes de l'Etat et de l'économie. C'est pourquoi le syndicat unifié est un instrument du peuple travailleur tout entier, des salariés dans leur ensemble. »

Nell-Breuning va plus loin encore. Il estime que la transformation du syndicat classique en une *organisation économique* est décisive quand on aborde la question: syndicalisme unifié ou pluralisme syndical?

Cette thèse est sans contredit l'argument le plus fort en faveur de l'unité syndicale.

Nell-Breuning précise sa pensée en ces termes:

« Les syndicats classiques étaient incontestablement des associations privées qui agissaient exclusivement au nom de leurs membres et dans leur intérêt immédiat, même si des travailleurs non organisés bénéficiaient indirectement de leur activité.

» Les syndicats modernes, qui sont devenus des organisations économiques, sont encore, juridiquement parlant, des groupements privés et indépendants. Mais, en fait, ils rompent ce cadre: ils sont beaucoup plus que cela.

» Ils exercent dans une large mesure des fonctions de droit public et dans une mesure plus large encore des fonctions qui, sans être directement de droit public, leur sont analogues. »

Ces fonctions leur sont conférées par la législation ou découlent de l'application de la loi. Nell-Breuning énumère quelques-unes des attributions du syndicalisme (il s'agit de l'Allemagne):

- droit de conclure des conventions collectives;
- participation à la juridiction du travail;
- gestion d'organes autonomes de sécurité sociale;
- participation aux décisions sur le plan de l'entreprise (Mitbestimmungsrecht).

« Toutes ces attributions, poursuit Nell-Breuning, supposent que le syndicat agit au nom de l'ensemble des travailleurs; en d'autres termes, la communauté des salariés syndiqués, la plus active, la plus intéressée aux problèmes, la plus consciente de ses responsabilités agit simultanément pour les non-organisés qui, par le fait même qu'ils restent à l'écart du syndicat, manifestent leur manque d'intérêt.

» Dans le cas du syndicat unifié, cette hypothèse peut être légitimement défendue parce que les intérêts essentiels du travailleur pris isolément sont les mêmes pour tous les travailleurs.

» En revanche, lorsqu'on est en face de syndicats de tendances diverses, on a de la peine à comprendre de quel droit ils pourraient prétendre, chacun séparément, défendre les intérêts de l'ensemble des travailleurs, et même agir au nom de ceux qui n'adhèrent à aucune de ces tendances, peut-être parce qu'ils les rejettent toutes. »

Nell-Breuning – dont les considérations sont dictées par les réalités allemandes – doute qu'il soit possible de faire machine arrière et de revenir de l'unité au pluralisme syndical. Le principe de l'unité syndicale étant aujourd'hui fortement ancré, notre auteur se demande si de nouvelles organisations syndicales confessionnelles ou soumises à une idéologie pourraient être encore considérées juridiquement comme des syndicats. Des juristes ont déjà répondu négativement à cette question.

Et si, de surcroît, l'indépendance de ces organisations suscitait des doutes – des doutes qui sont justifiés en ce qui concerne les syndicats « liés à une conception philosophique » ou bénéficiant de la protection du clergé – ils risqueraient, de l'avis de Nell-Breuning, d'être éliminés en tant que syndicats.

Si elle était admise chez nous, cette thèse signifierait ni plus ni moins la *fin des méprisables marchandages dont fait l'objet le droit de représentation* des diverses tendances syndicales au sein des commissions extra-parlementaires, des délégations, des corporations de droit public, etc.

Aux pages 184 et suivantes du rapport d'activité 1960-1962 figure une nomenclature des militants qui représentent l'Union syndicale au sein des autorités, des commissions officielles et des organisations diverses.

Le lecteur non prévenu ne saurait imaginer combien il est souvent difficile d'imposer notre droit de représentation – difficile parce que, dans chaque cas d'espèce, les organisations centrales concurrentes s'annoncent et prétendent être représentées même lorsqu'elles ne sont pas en mesure de légitimer leurs prétentions.

Les divergences qui opposent les organisations syndicales de tendances diverses offrent souvent à l'autorité un prétexte bienvenu pour éliminer toute représentation syndicale ou pour réduire celle de l'USS au profit de groupements sans importance.

Cet état de choses rend difficiles, voire impossibles, des émissions de radio ou de TV.

Y aurait-il place pour les chrétiens-sociaux au sein de l'USS?

L'un des présidents des fédérations de district de l'Union syndicale allemande aimait à dire: « Le peuple allemand est chrétien dans une proportion de 97%. Sans aucun doute, les travailleurs allemands

– et les syndiqués – sont chrétiens dans une même proportion. Eo ipso, l'immense majorité des membres de l'Union syndicale allemande est chrétienne. Il est donc absurde de parler d'une minorité chrétienne au sein de notre organisation. »

La situation est la même en Suisse. Le fait que les deux organisations confessionnelles monopolisent le prédicat « chrétien » ne change rien à cette réalité.

Une autre remarque du militant allemand que je viens de citer vaut aussi pour une bonne partie des membres de l'Union syndicale et de ces deux organisations confessionnelles: « Beaucoup d'entre eux, certes, sont des chrétiens tièdes et indifférents, mais il n'en ont pas moins été marqués par une éducation chrétienne. »

On ne peut pas davantage nier – comme le relève Nell-Breuning – qu'une grande partie des idées que l'on qualifie de chrétiennes-sociales ne sont pas l'unique partage des chrétiens, et encore moins le monopole de la doctrine sociale de l'Eglise romaine.

« Une grande partie de ces idées sont plus ou moins communes à toutes les tendances non collectivistes, non totalitaires, communes en particulier, à tous les syndicats du monde libre, à tous les syndicats, à l'exception des organisations communistes et fascistes!

Les courants philosophiques qui fécondent la vie publique et nos syndicats ont fourni leur apport à ce fonds commun. »

Et Nell-Breuning de demander: « N'y a-t-il vraiment qu'une seule et unique solution aux difficultés d'aujourd'hui? Qu'une panacée – que nous l'appelions « doctrine sociale-chrétienne » ou « conception chrétienne de la société »?

Il ne semble pas.

Le but auquel nous visons quand nous préconisons un « ordre chrétien », c'est la reconnaissance de quelques idées fondamentales, mais qui peuvent, et même qui doivent, s'inscrire de manière différente dans les faits selon les pays et les époques – d'idées dont la réalisation doit donc être toujours repensée à nouveau. Même dans un pays donné et à un moment donné, on aura toujours le choix entre plusieurs solutions entre lesquelles il faudra se décider. Le choix sera dicté par l'opportunité, par les circonstances politiques ou simplement par des éléments subjectifs. Et toutes ces solutions diverses répondent aux exigences de la doctrine sociale catholique, de la doctrine sociale chrétienne. Toutes préfigurent un ordre chrétien... »

Depuis 1912, les papes ont toléré tout d'abord, puis autorisé explicitement l'adhésion de travailleurs catholiques aux syndicats unifiés, non confessionnels.

L'encyclique sociale *Mater et Magistra* fait un pas de plus et déclare en substance que, lorsque leur activité économique ou sociale met des catholiques en contact avec des hommes qui partagent d'autres conceptions, ces catholiques, sans abandonner rien de leur croyance – mais en s'abstenant aussi de ne considérer que leur inté-

rêt – doivent accepter de collaborer honnêtement aux entreprises que l'on peut tenir pour bonnes ou qui conduisent au bien.

Précisons mieux la question: Les catholiques sont-ils vraiment chez eux au sein de l'Union syndicale? Il est facile de répondre.

Du moment que de 150 000 à 200 000 catholiques, ou même plus, ont cru pouvoir adhérer en toute conscience à l'Union syndicale, pourquoi les 89 855 membres de la Fédération nationale des syndicats chrétiens-sociaux n'en feraient-ils pas autant?

La situation est la même pour les membres du syndicat protestant et la question se pose dans les mêmes termes.

Une question subsiste: Un rapprochement sur le plan idéologique est-il possible?

*

Dans le dernier cahier de la *Revue syndicale suisse*, Pierre Aragno a confronté sur divers points les programmes de travail de l'Union syndicale et de la Fédération chrétienne-sociale:

- objectifs;
- structure sociale, entraide et indépendance;
- protection de la famille;
- droit d'association et d'organisation;
- liberté religieuse et pluralisme syndical;
- contrat de travail et communauté professionnelle.

Aragno conclut qu'il n'y a *aucune opposition fondamentale* – dogmatique, politique ou religieuse.

Il relève cependant que les *chrétiens-sociaux* se contredisent au sujet du pluralisme. D'une part, ils déclarent que « le pluralisme actuel des associations et des organisations ne garantit pas suffisamment que les intérêts généraux seront sauvegardés » et, de l'autre, ils justifient le pluralisme syndical par la pluralité des partis!

Notre ami Aragno arrive à la conclusion que *les principes de la tolérance en matière religieuse, de neutralité confessionnelle et d'indépendance à l'égard des partis qui sont inscrits dans le programme de travail de l'USS ont créé la condition d'une réunification du syndicalisme.*

Ces deux syndicalismes confessionnels – l'organisation de tendance libérale est sans importance – ont perdu leur raison d'être.

L'unité syndicale est la formule de demain

En dépit du comportement négatif des organisations dissidentes, l'heure d'une tentative de rapprochement a sonné. Le moment est venu de chercher ensemble, loyalement, les moyens d'élargir les bases du syndicalisme.

Le mouvement syndical suisse doit devenir un *bloc monolithique*, un bloc sans fissure, comme l'Union centrale des associations patronales, l'Union suisse des arts et métiers et l'Union suisse des paysans. Aucune de ces puissantes organisations ne connaît les divisions confessionnelles.

Le rétablissement de l'unité syndicale ne peut que renforcer la puissance du syndicalisme, pour le plus grand bien de l'ensemble des travailleurs!

Dans le manifeste dont nous vous recommandons l'acceptation, nous affirmons:

« L'Union syndicale est consciente du fait que seul un renforcement de la solidarité peut permettre de bien résoudre dans l'intérêt du pays tout entier et de l'ensemble des travailleurs les problèmes de demain. En conséquence, elle estime que le moment est venu de mettre fin à l'émiettement syndical et de créer une organisation syndicale unifiée, libre et démocratique. Elle invite donc les groupements syndicaux qui ne sont pas affiliés à donner suite à cet appel et à renforcer ainsi le front des travailleurs. »

Tirons un trait sous les erreurs du passé! La voie de la collaboration, la voie de la réunification est ouverte!

La bonne volonté, la tolérance, un effort sincère décideront du succès.

Tous, nous-mêmes et les collègues de l'autre côté de la barricade, nous serions bien inspirés de méditer ces considérations du défunt pape *Jean XXIII* sur les relations entre catholiques et non-catholiques dans la vie politique, économique et sociale:

« Il faut toujours distinguer entre l'erreur et ceux qui y cèdent...

» Si l'on considère les choses dans cette perspective, il est injuste d'identifier purement et simplement certains mouvements qui se préoccupent des conditions économiques et sociales, qui se vouent à la formation des esprits ou visent à organiser raisonnablement l'Etat avec certaines doctrines philosophiques portant sur la nature, les origines, les fins du monde et de l'homme, même si ces mouvements découlent de ces doctrines et s'en inspirent.

» Tandis que la notion scientifique ne peut pas être modifiée après avoir été fixée, ces mouvements sont nécessairement soumis aux changements... Qui pourrait d'ailleurs nier que ces mouvements, pour autant qu'ils se soumettent aux lois de la raison et tiennent compte des légitimes exigences de la personne, ont quelque chose de bon? » (Retraduction de l'allemand. La version française officielle n'était pas à disposition du traducteur.)

En terminant, je rappelle aux membres et aux dirigeants des organisations dissidentes cette profession de foi qui figure dans le programme de travail que nous avons accepté il y a trois ans; elle démontre qu'alors déjà nous avons jeté les bases du rapprochement, de la coexistence qu'appellent les exigences de demain:

« La tolérance en matière religieuse, la neutralité confessionnelle et l'indépendance à l'égard des partis politiques sont la condition de l'existence d'un mouvement syndical libre et uni. Cependant, si elle est neutre en matière religieuse et confessionnelle, l'organisation syndicale a le devoir de préserver de toute offense les sentiments religieux de ses membres et de faire respecter la tolérance. L'indépendance sur le plan politique signifie que le mouvement syndical repousse toute allégeance quelconque à l'égard d'une idéologie politique ou d'un parti. »

Protection des consommateurs

Par *Waldemar Jucker*

Bien que l'expression soit nouvelle, elle n'implique pas pour nous, en principe, des tâches nouvelles. Elle présente seulement, sous de nouveaux aspects, un objectif qui avait déjà été considéré comme important dès les débuts du mouvement syndical et qui, aujourd'hui encore, est toujours d'actualité.

Combien d'entre nous ne se sont pas déjà demandé, après une récente revalorisation de salaire, quelle était la part de celle-ci qui représentait une augmentation effective du pouvoir d'achat, dans quelle mesure elle était neutralisée par des hausses de prix, quelle part de cette augmentation allait être perdue par des achats malheureux? Un mouvement syndical qui ne se préoccupe que des salaires nominaux pratique une politique boiteuse, pour employer une expression connue. Elle met en jeu le succès de sa propre activité si elle ne se préoccupe pas également de l'évolution des prix.

Le souci de sauvegarder le pouvoir d'achat du salaire a incité autrefois les pionniers du mouvement ouvrier à créer des coopératives de consommation. Le mouvement coopératif a vécu, tout au moins dans quelques pays, un essor comparable à celui des syndicats. Il a rendu à l'économie libérale des services identiques à ceux du mouvement syndical. Il a apporté des éléments structurels nouveaux qui ont rendu le capitalisme plus acceptable sur le plan social.

En collaborant avec le mouvement coopératif, plus particulièrement dans le cadre de la Communauté d'action des salariés et des consommateurs, l'Union syndicale suisse montre, d'une part, combien elle apprécie les services rendus par le mouvement coopératif aux consommateurs. D'autre part, on se rend aussi mieux compte combien les idées de nos propres pionniers ont conservé toute leur valeur, à savoir que le mouvement syndical doit également s'occuper du marché des biens de consommation.